



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3611

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formations professionnelles

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3611**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formations professionnelles**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon satisfait habituellement ses besoins de formation professionnelle en ayant majoritairement recours aux services du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), établissement public administratif dont la mission principale est de concevoir et délivrer les formations à l'ensemble des agents territoriaux. Son financement est assuré par une cotisation obligatoire des collectivités, assise sur un pourcentage de leur masse salariale. Depuis 2016, ce taux de cotisation des collectivités est fixé à 0,9 %. Depuis quelques années, compte tenu de restrictions budgétaires, le CNFPT a fortement réduit le nombre de jours de formation spécifiques octroyés à la Métropole pour animer des formations dans ses locaux (réduction de 420 à 180 jours pour l'année 2018 par exemple).

Pour autant, la Métropole se doit de maintenir un programme de formations ambitieux et, pour ce faire, doit mobiliser des modalités d'animation de formation et des cadres d'achat dans des conditions satisfaisantes, tant sur le plan qualitatif que financier. Dans cette perspective, l'UGAP propose une offre intéressante.

II - Cadre d'achat proposé par l'UGAP

Pour répondre aux besoins des collectivités, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, l'UGAP a conclu un marché avec la société CEGOS, relatif à la réalisation de prestations de services de formation professionnelle et prestations associées et annexes. Ce marché a été notifié le 1^{er} janvier 2019 et arrive à terme le 31 décembre 2021.

Pour que la Métropole puisse bénéficier des offres de formation prévues dans ce marché pour ses propres besoins ainsi que des conditions de remise correspondantes, une convention liant l'UGAP et la Métropole doit être approuvée et signée. La Métropole bénéficiera ainsi de réductions tarifaires de 40 % sur les formations individuelles et de 25 % sur les actions collectives.

Les besoins de formation estimés par segment de formation au catalogue CEGOS sont les suivants :

- gestion des ressources humaines (20 000 €),
- organisation et accompagnement à la transformation (10 000 €),
- efficacité professionnelle (10 000 €),
- informatique et système d'informations (3 000 €),
- management (15 000 €),
- communication (2 000 €).

L'estimation financière s'élève ainsi à 60 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition d'un marché par l'UGAP relatif à la fourniture de services de formation professionnelle au profit de la Métropole, pour la durée du marché conclu entre l'UGAP et CEGOS ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise en place d'un cadre d'achat avec l'UGAP pour la fourniture de services de formation professionnelle au moyen d'un marché passé par l'UGAP et pour partie exécuté par la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'UGAP pour la période 2019-2021.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P28O2408 et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opération n° 2P28O2408.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.